

**ARRETE SC/AL/25.02.27/175**  
**Réglementant le stationnement d'un foodtruck**  
**Parking du Nouvel Atrium**

**Le Maire de Saint-Avertin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 et suivants,  
**Vu** le Code de la Route, et notamment l'article R417-10,  
**Considérant** que dans le cadre d'une manifestation, qui se déroulera au Nouvel Atrium – 8 boulevard Paul Doumer à Saint-Avertin **le mardi 25 mars 2025**, il y a lieu d'organiser le stationnement d'un foodtruck sur cinq places du parking du Nouvel Atrium.  
**Considérant** l'intérêt général, les conditions suivantes seront applicables :

**A R R E T E**

**ARTICLE PREMIER : STATIONNEMENT**

Les cinq emplacements situés sur le parking du Nouvel Atrium seront réservés le **mardi 25 mars 2025**, pour permettre le stationnement d'un foodtruck.

**Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens du code de la Route.**

**ARTICLE DEUXIEME : SIGNALISATION**

La pré-signalisation, la signalisation réglementaires seront assurées par les Services Municipaux.

**ARTICLE TROISIEME : INFRACTIONS**

Les infractions au présent arrêté seront constatées par les agents verbalisateurs de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale, de la Police Municipale et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE QUATRIEME : RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Saint-Avertin dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**ARTICLE CINQUIEME : AMPLIATION**

- Commissariat Central de Police de Tours
- Police Municipale
- Service Voirie
- Service Culturel

**Saint-Avertin, le 27 février 2025**  
**Le Maire,**  
**Vice-Président de Tours Métropole Val de Loire,**



**Laurent RAYMOND.**